

**Ci-dessous modèle de courrier pour les écoles du 1<sup>er</sup> degré :** courrier à l'attention du Ministre, du Recteur et du DASEN de la part des parents élus dans les conseils d'école et du personnel.

**Signature et parties en italique à adapter.**

**Si vous n'avez pas les éléments pour faire un état des lieux dans votre établissement,  
supprimez la partie grisée.**

Les représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation *et des parents d'élèves* au Conseil d'École de .....

à M. Geffray, Ministre de l'Éducation nationale  
à Monsieur Benmiloud, le Recteur de l'académie de Toulouse,  
à Monsieur Mendivé, DASEN de la Haute-Garonne,  
s/c de ..... *IEN de circonscription*,

Objet : postes d'AESH

à ..... le ..... 2026

Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN,

D'après les données officielles du ministère de l'éducation nationale, à la rentrée 2025, on comptait 48 726 enfants en attente d'un accompagnant d'élève en situation de handicap (AESH) ce qui correspondait à 14 % des 352 102 élèves y ayant droit. Dans la Haute-Garonne, ce sont près de 600 élèves qui étaient concernés par cette attente.

Même si ce taux est passé de 14 % à 12 % fin octobre, vous avez qualifié à juste titre, Monsieur le Ministre, la situation comme « *préoccupante* » lors de votre audition à l'assemblée nationale.

***Partie grisée à supprimer si vous n'avez pas les éléments pour l'adapter.***

***Si possible, faire un état des lieux de l'établissement : nombre d'élèves ayant une notification pour une aide humaine individuelle, nombre d'élèves ayant une notification pour une aide humaine mutualisée puis nombre d'AESH et souligner la nécessité d'avoir davantage d'AESH pour accompagner correctement les élèves.***

*Il peut être utile de rappeler que si un élève a une notification pour une aide humaine individualisée cela signifie que : « l'AESH doit se trouver en proximité immédiate de l'élève et ne peut pas s'occuper d'un autre élève en même temps » (site : <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/scolarite/quels-sont-les-accompagnements-notifiés-par-la-mdph-dans-le-pps>).*

Les personnels et *les parents d'élèves* sont très préoccupés par le manque d'AESH : ce manque récurrent altère d'année en année les conditions d'enseignement des équipes pédagogiques et d'apprentissage de l'ensemble des élèves pour lesquels les enseignants ne peuvent pas apporter autant d'attention que nécessaire faute d'encadrement suffisant.

Actuellement le nombre de postes supplémentaires évoqué pour la rentrée 2026 est de 1200 au niveau national, ce qui est nettement en deçà des besoins. Nous demandons que le nombre de créations de postes d'AESH soit revu à la hausse afin que chaque élève ayant une notification de la part de MDPH pour un accompagnement humain puisse en bénéficier à la hauteur correspondant à sa situation.

Cela implique une nécessaire amélioration des conditions de travail, une reconnaissance du métier d'AESH comme métier de l'éducation par un statut de la Fonction publique et une rémunération à la hauteur de l'exigence des missions.

En espérant que vous prendrez en considération la situation sur laquelle nous vous alertons, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, Monsieur le Recteur, Monsieur le DASEN, nos respectueuses salutations.

Les représentant-es des personnels d'enseignement et d'éducation *et des parents d'élèves élus* au Conseil d'École de .....